Assemblée Générale Extraordinaire
10 juin 2026
au centre œcuménique de Cugy

Personnes présentes pour le comité :
Marlène BAVAUD (présidente), Agnès GRENON-BEYSARD (coach/responsable technique), Thushana PANUGOPAN (Vice-présidente/webmaster), Christine DAMOND (intendance), Eloïse ZUERCHER (secrétaire)
Personnes excusées pour le comité :
Jennifer GINESI (caissière)
Personnes présentes pour le monitorat :
Agnès GRENON BEYSARD
Personne excusée pour le monitorat :
Elodie BLANC, Chloé PONT, Tereza NOVOTNA
Parents présents :
Christine Damond, Eloïse Zürcher
Parents excusés :
Aurélie Brügger, Marcel Kisseleff, Stéphanie et Mauro Fellmann, Nadine Wyss, Claudia Queiroz, Alessandra Moreira, Mme et M. Ecknauer, Anne Ménétrey, Dorothée Lebègue, Béatrice Etienne, Simon Wagner, Patricia Cunha, Abilene Muni Reddi

1. **Ouverture de l'Assemblée Générale**
   Madame Marlène BAVAUD souhaite la bienvenue à 18h40 et une liste de présence est mise en circulation.

2. **Approbation du PV de la précédente Assemblée**
   Madame la présidente rappelle que le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 17 novembre 2025 était à disposition sur le site.
   Le PV est accepté à l'unanimité.

3. **Présentation des nouveaux statuts par la présidente**
   Tout d'abord, je précise que c'est notre actuelle caissière-trésorière, Madame Jennifer Ginesi, hélas excusée et absente ce soir, qui a fait un énorme travail sur la révision, la modification ainsi que la mise en page de nos nouveaux statuts que vous avez pu consulter. Je la remercie donc sincèrement.
   Nos statuts dataient des années 2000, lors de la création de la GJC, soit la fusion de deux sociétés, soit les Pups (les Pupillettes) et les Jeunes Gymnastes.
   Nous avions déjà été sollicité en 2022, à changer nos statuts afin d'être en conformité avec les Statuts en matière d'éthique rentrés en vigueur, et exigés par Swiss Sport Integrity. Ceci de façon à signaler des violations contre les directives de conduites, à enquêter sur celles-ci, à les sanctionner et à garantir la constatation d'abus dans le sport suisse.
   L'exigence d'adopter des nouveaux statuts, en 2025, a été ordonnée par notre société faîtière FSG, Fédération Suisse de Gymnastique, faute de quoi nous ne toucherions désormais plus de contributions fédérales (subside qui nous permet de former nos monitrices et de garantir un cadre sportif à nos membres).
   Suite au gros travail effectué par Mme Jennifer Ginesi. En date du 14 avril 2026 notre association faîtière l'ACVG–Gym Vaud nous a fait un retour et à apporter quelques

modifications qui ont été intégrées dans les statuts qui vous sont présentés ce soir pour approbation.
Voici les quelques points principaux qui ont été modifiés par rapport à nos précédents statuts :

- Article 5 - Ethique selon les recommandations de la FSG – La société s'engage en faveur d'un sport propre, respectueux, fair-play et performant. Cette dernière agit et communique de manière respectueuse et transparente.

- Article 8 - Droit à l'image : Par son adhésion, chaque membre indique expressément s'il consent ou non à l'utilisation de son image dans le cadre des manifestations et activités organisées par la société ou auxquelles celle-ci prend part.

  En cas de consentement, il renonce à tout recours à l'encontre des organisateurs et de leurs partenaires agréés pour toute utilisation de son image à des fins pédagogiques, culturelles, scientifiques ou d'exploitation commerciale et publicitaire.

- Article 24.3 - Convocation à l'AG : Réception des propositions individuelles au comité : 30 jours avant l'AG afin de pouvoir soumettre ces propositions à tous avec l'envoi de l'ordre du jour et de la convocation.
  Délai pour l'envoi de la convocation avec l'ordre du jour et les propositions individuelles : 20 jours avant l'AG.

- Chapitre 4 , article 23 à 26 - Composition de la société : Définition des compétences, en étant précis et complet dans l'attribution des compétences de chaque organe. Sans aller trop dans le détail de la composition du comité, car en cas de changement, cela évite de devoir refaire les statuts.

- Art. 25.8 Engagement de la société : précision sur les membres qui ont le droit de signature et quels documents peuvent-ils/elles signés.

Personne n'a de question.

4. **Approbation des nouveaux statuts**
   Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité (5 pour, 0 contre, 0 abstention).

5. **Divers et propositions individuelles**
   Aucune proposition individuelle n'est parvenue au comité dans le délai statuaire de 10 jours avant la tenue de l'assemblée générale extraordinaire.

   La caissière-trésorière, Mme Jennifer Ginesi, ayant donné sa démission pour la fin de cette saison, le comité est à la recherche d'une personne au poste de caissière. Ce poste consiste à effectuer les paiements, à envoyer et gérer les cotisations de nos membres, et à passer quelques écritures afin de présenter les comptes à l'Assemblée générale.
   Personne ne manifeste son intérêt et chacune est invitée à prospecter.

   La présidente rappelle le souper grillades du 15 juin et remercie les participants pour leur présence ce soir.

6. **Le Verre de l'amitié**
   Et ses délicieux plateaux apéro…